/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 96-20 du 14 Août 1996

portant autorisation de ratification de la Résolution N° 425 du 27 Avril 1988 du Conseil des Gouverneurs de la Banque Mondiale, relative à l'augmentation générale du Capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (AGC 1988).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté en sa séance du mardi 13 Août 1996 ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisé la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de la Résolution N° 425 du 27 Avril 1988 du Conseil des Gouverneurs de la Banque Mondiale, relative à l'augmentation générale du Capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (AGC 1988).

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 14 Août 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH

Le Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi,

Albert TEVOEDJRE

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MPREPE 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 15 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN - DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-